



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 17-2013

Approuvant le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président
du Conseil d'administration

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national

Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 18-2013

APPLICATION DU DECRET N° 2012 – 1246 DU 7 NOVEMBRE 2013 RELATIF À LA GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu la résolution n°65-2008 du 10 décembre 2008 déléguant certaines compétences au directeur ;

Sur proposition du Président :

Article 1er : Décide de mettre en œuvre le décret numéro 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dans les conditions suivantes :

1. Dans la limite de 100 000 €, le directeur est autorisé à utiliser en cours d'exercice 2014 les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses. Ces mouvements de crédits sont soumis à l'avis du contrôleur budgétaire. Le budget ainsi rectifié est présenté lors de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration ;
2. Le directeur – ordonnateur des recettes de l'établissement public - est autorisé à liquider des recettes, dans les cas mentionnés à l'article 187 des décrets n°2012-1246 pré-cité, jusqu'à la somme de 500 000,00 €. Les conventions générant des recettes ne peuvent excéder cinq années. Au-delà de ce montant et de cette durée, le Conseil d'administration est saisi ;
3. Dans la limite de 3 000 € et après avis de l'agent comptable, le directeur est autorisé à procéder aux opérations suivantes :
 - remise gracieuse en cas de gêne du débiteur ;
 - remise gracieuse des intérêts moratoires ;

- admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable ;
- rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales ;

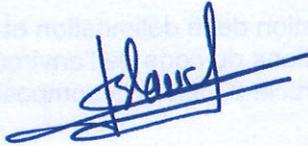
Par dérogation au premier alinéa, lorsque la dette concerne l'agent comptable, son avis n'est pas requis.

4. Le Conseil d'administration se prononce formellement systématiquement sur les acquisitions immobilières. Le seuil est donc constitué par le premier euro ; pour les autres contrats, autorisation est donnée au directeur de les signer pour un montant n'excédant pas 200 000 € ;

Article 2 : Le président du conseil d'administration et le directeur de l'établissement public du parc national du Mercantour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour



Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour



Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 19-2013

Approuvant le Budget Rectificatif n° 4 de 2013

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'instruction comptable M. 9.1 ;

Sur proposition du directeur de l'établissement public,

Article unique : Approuve le budget rectificatif n° 4 du budget 2013 ci-joint.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président
du Conseil d'administration

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS



TABLEAU D'AUTORISATION D'EMPLOIS - POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Sous plafond	Hors plafond	Total emplois	Unité
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement	85,5	2	87,5	ETP

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme

TABLEAU DETAILLE DES EMPLOIS - POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ETABLISSEMENT		
	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETABLISSEMENT (1 + 2 + 3)	82,2	89,08	5 107 772	5	5,89	234 441	87,2	95,47	5 342 213
1 - TITULAIRES	62,4	65,05	3 847 117	0	0	0	62,4	65,05	3 847 117
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'établissement et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'établissement)	62,4	65,05	3 847 117	0	0	0	62,4	65,05	3 847 117
* Titulaires Etablissement (corps propre)	62,4	65,05	3 847 117	0	0	0			
- en fonction dans l'établissement :	62,4	65,05	3 847 117	0	0	0			
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps établissement (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement)	0	0	0	0	0	0			
. Titulaires de l'établissement (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement)	62,4	65,05	3 847 117	0	0	0			
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement- MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0			
2 - NON TITULAIRES	19,8	24,03	1 260 655	3	4,39	183 325	22,8	28,42	1 443 980
* Non titulaires de droit public	19,8	24,03	1 260 655	3	4,39	183 325			
- en fonction dans l'établissement :	19,8	24,03	1 260 655	3	4,39	183 325			
. Contractuels sous statut :	19,8	24,03	1 260 655	3	4,39	183 325			
o CDI	7	8,93	374 265	0	0	0			
o CDD	12,8	17,1	886 390	3	4,39	183 325			
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0			
o CDI	0	0	0	0	0	0			
o CDD	0	0	0	0	0	0			
. Titulaires État détachés sur contrat auprès de l'établissement (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement)	0	0	0	0	0	0			
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0			
- en fonction dans l'établissement :	0	0	0	0	0	0			
o CDI	0	0	0	0	0	0			
o CDD	0	0	0	0	0	0			
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
3 - CONTRATS AIDES				2	2	51 116	2	2	51 116
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)							0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'établissement et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'établissement et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'établissement et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'établissement et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D' AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'établissement et non remboursés à la collectivité ou organisme							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'établissement et remboursés à la collectivité ou organisme							0	0	0

TABLEAU 10
BR4 2013 Parc National du MERCANTOUR

PLAN DE TRESORERIE - POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	3 804 864,51	5 303 964,10	4 028 853,77	5 083 698,02	4 466 080,80	3 832 520,21	3 324 396,20	4 186 757,10	3 793 697,36	3 543 506,54	2 710 829,71	2 847 207,49
ENCAISSEMENTS												
<i>Exploitation</i>												
Subventions de l'Etat	1 748 427,25		1 748 427,25				1 748 427,25				1 748 427,25	
Ressources fiscales												
Autres subventions d'exploitation	16 639,27			21 834,90	50 032,12	15 649,80	140 597,84	333 923,40	431 150,09		107 942,00	48 240,00
Chiffre d'affaires	1 009,25	6 715,81	454,37	1 810,01	1 437,24		3 122,72	123,38	7 810,70	9 140,93		5 000,00
Produits exceptionnels	913,20	5 192,83	-636,60	4 311,43	2 440,65		39 902,12	3 658,51	4 453,11	54 803,04	795,54	735,54
<i>Hors exploitation</i>												
Cessions d'immobilisations		0,00					95,66					
Subventions d'investissement												
Apports en capital												
Emprunts à moyen et long terme												
A. TOTAL	1 766 988,97	11 908,64	1 748 245,02	27 956,34	53 910,01	15 649,80	1 932 145,59	337 905,29	443 413,90	63 943,97	1 857 104,79	53 975,54
DECAISEMENTS												
<i>Exploitation</i>												
Charges externes	15 045,40	242 261,13	175 571,91	135 680,16	238 472,89	277 604,42	276 854,75	417 346,89	197 138,49	290 420,06	322 726,73	336 718,00
Charges de personnel	4 094,18	879 070,51	440 703,43	436 714,59	423 056,78	243 819,39	673 147,17	283 153,04	453 660,08	430 061,29	636 813,88	431 000,00
Interventions		49 841,05	0,00	2 400,00	9 167,95	2 350,00	0,00	7 769,31	18 172,00	5 000,00	38 586,40	35 000,00
Impôts et taxes												
Charges exceptionnelles	248 749,80										172 600,00	
<i>Hors exploitation</i>												
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		115 846,28	77 125,43	69 778,81	16 773,48	0,00	119 782,77	42 695,99	24 634,15	171 139,45	550 000,00	490 000,00
Participations et immobilisations financières												
Remboursements d'emprunts												
Impôt sur les sociétés												
Participation des salariés												
B. TOTAL	267 889,38	1 287 018,97	693 400,77	645 573,56	687 470,60	523 773,81	1 069 784,69	730 965,03	693 604,72	896 620,80	1 720 727,01	1 292 718,00
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 499 099,59	-1 275 110,33	1 054 844,25	-617 617,22	-633 560,59	-508 124,01	862 360,90	-399 059,74	-250 190,82	-832 676,83	136 377,78	-1 238 742,46
SOLDE CUMULE (1) + (2)	5 303 964,10	4 028 853,77	5 083 698,02	4 466 080,80	3 832 520,21	3 324 396,20	4 186 757,10	3 793 697,36	3 543 506,54	2 710 829,71	2 847 207,49	1 608 465,03

TRESORERIE CORRIGEE

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
TRESORERIE BRUTE	5 303 964,10	4 028 853,77	5 083 698,02	4 466 080,80	3 832 520,21	3 324 396,20	4 186 757,10	3 793 697,36	3 543 506,54	2 710 829,71	2 847 207,49	1 608 465,03
Monnaie subvention refuge Mérvallès	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00
recettes à transférer (compte 4751)	248 749,80											
TRESORERIE CORRIGEE	4 516 214,30	3 489 853,77	4 544 698,02	3 927 080,80	3 293 520,21	2 785 396,20	3 647 757,10	3 254 697,36	3 004 506,54	2 171 829,71	2 308 207,49	1 069 465,03

Compte de résultat prévisionnel agrégé

Tableau 1

DEPENSES	Exécution	Budget après	Budget après	RECETTES	Exécution	Budget après	Budget après
	2012	DM 0003	DM 0004		2012	DM 0003	DM 0004
Personnel	5 306 722,65	5 312 213,68	5 342 213,68	Subvention d'exploitation	9 058 389,54	7 684 365,52	7 684 365,52
Fonctionnement hors personnel	3 430 875,16	3 773 170,63	3 593 170,63	Autres ressources	133 972,67	466 800,00	466 800,00
Intervention	329 660,45	904 437,36	904 437,36				
TOTAL DES DEPENSES (1)	9 067 258,26	9 989 821,67	9 839 821,67	TOTAL DES RECETTES (2)	9 192 362,21	8 151 165,52	8 151 165,52
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	125 103,95	0,00	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	1 838 656,15	1 688 656,15
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 192 362,21	9 989 821,67	9 839 821,67	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 192 362,21	9 989 821,67	9 839 821,67

Tableau de financement prévisionnel agrégé

EMPLOIS	Exécution	Budget après	Budget après	RESSOURCES	Exécution	Budget après	Budget après
	2012	DM 0003	DM 0004		2012	DM 0003	DM 0004
Insuffisance d'auto-financement	0,00	1 545 156,15	1 545 156,15	Capacité d'auto-financement	1 021 365,88	0,00	0,00
Investissement	1 319 935,86	2 233 213,61	2 233 213,61	Subvention d'investissement	511 183,02	0,00	0,00
				Autres ressources	19 738,58	6 500,00	6 500,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 319 935,86	3 778 369,76	3 778 369,76	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 552 287,48	6 500,00	6 500,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT : (7) = (6) - (5)	232 351,62	0,00	0,00	PRELEVEMENT au FONDS DE ROULEMENT : (8) = (5) - (6)	0,00	3 771 869,76	3 771 869,76

Tableau 2 : Compte de résultat prévisionnel détaillé

Compte	Intitulé	Dépenses				Compte	Intitulé	Recettes			
		Exécution 2012	Budget après DM 0003	Budget après DM 0004				Exécution 2012	Budget après DM 0003	Budget après DM 0004	
631	Personnel	5 299 115,85	5 312 213,68	5 342 213,68	70	VAL PROD FAB PRES SE	37 205,90	45 000,00	45 000,00		
633	Impôt Tax Ver As Rem	334 802,08	298 320,00	298 320,00	707	Vente de Marchandise	37 205,90	45 000,00	45 000,00		
641	Impôt Tax Ver As Rem	31 095,00	55 000,00	55 000,00	74	SUBV D'EXPLOITATION	9 058 389,54	7 684 365,52	7 684 365,52		
644	Rémun P Perm & Emp Bio	3 030 865,27	3 121 630,00	3 151 630,00	741	Etat	8 736 751,75	6 993 709,00	6 993 709,00		
645	Rému Pers sur Conv	264 122,14	225 863,68	225 863,68	744	Coll Pub Orga Inter	89 887,79	690 656,52	690 656,52		
647	Chgs Sécu Soc & Prév	1 593 103,84	1 583 000,00	1 583 000,00	748	Autre Subv d'Exploit	231 750,00	0,00	0,00		
	Autre charge sociale	45 127,52	28 400,00	28 400,00	75	AUTRE PROD GEST COUR	7 400,73	15 300,00	15 300,00		
	Fonctionnement hors personnel	2 972 895,62	3 773 170,63	3 593 170,63	751	Redevances	7 400,73	15 300,00	15 300,00		
606	Achat Non Stocké Mat	337 094,38	358 347,51	348 347,51	77	PROD EXCEPTIONNEL	19 738,58	6 500,00	6 500,00		
607	Achat de Marchandise	37 009,47	50 442,55	50 442,55	775	Prod Cess Elé Actif	19 738,58	6 500,00	6 500,00		
611	Sous Traitance Génér	37 957,90	15 439,47	15 439,47	78	REPRISE AMORTIS PROV	14 007,90	400 000,00	400 000,00		
612	Redev de crédit ball	7 970,02	7 000,00	7 000,00	781	Reprise Amortis Prov	14 007,90	400 000,00	400 000,00		
613	Locations	177 830,21	167 000,00	167 000,00							
614	Chg locative & Copro	1 356,81	2 000,00	2 000,00							
615	Travaux Ent & Rép	328 378,96	461 000,73	451 000,73							
616	Primes d'Assurance	53 478,02	65 000,00	55 000,00							
617	Études et Recherches	472 297,39	504 568,18	504 568,18							
618	Divers	134 532,19	26 188,50	26 188,50							
621	Perso Extérieur Etap	55 484,97	84 150,74	84 150,74							
622	Rému Inter méd Honor	11 859,51	10 000,00	10 000,00							
623	Pub Publica Rai Pu	290 717,15	618 258,04	618 258,04							
624	Transp Bien Col Pers	7 376,16	1 500,00	1 500,00							
625	Dépl. Mission Recep.	200 206,28	214 667,84	214 667,84							
626	Frais post & Télécom	70 380,01	75 000,00	75 000,00							
628	Divers	208 030,67	339 919,72	339 919,72							
635	Aur Impôt Tax Ver A	9 876,56	8 000,00	8 000,00							
653	Conseil et assemblée	14 185,68	15 000,00	15 000,00							
657	Charges spécifiques	10 615,05	17 500,00	17 500,00							
658	Aur Chg Gestion Cou	20 001,00	32 187,35	32 187,35							
681	Dot Am & Pro-Chg Exp	486 257,23	700 000,00	550 000,00							
	Intervention	329 660,45	904 437,36	904 437,36							
6715	Subvention Accordée	329 660,45	904 437,36	904 437,36							
	Total hors imputation 2013 Dépenses	465 586,34	9 989 821,67	9 839 821,67		Total hors imputation 2013 Recettes	55 619,56	8 151 165,52	8 151 165,52		
	Total des dépenses (1)	9 067 258,26	9 989 821,67	9 839 821,67		Total des recettes (2)	9 192 362,21	8 151 165,52	8 151 165,52		
	Dont Personnel	5 299 115,85	5 312 213,68	5 342 213,68							
	Fonctionnement hors personnel	2 972 895,62	3 773 170,63	3 593 170,63							
	Intervention	329 660,45	904 437,36	904 437,36							
	Résultat prévisionnel : Bénéfice (3)	125 103,95	9 989 821,67	9 839 821,67		Résultat prévisionnel : Perte (4)	9 192 362,21	1 838 656,15	1 688 656,15		
	Totaux égaux en dépenses et en recettes	9 192 362,21	9 989 821,67	9 839 821,67		Totaux égaux en dépenses et en recettes	9 192 362,21	9 989 821,67	9 839 821,67		

Tableau 3 : Capacité d'autofinancement (CAF)

Intitulé	Exécution 2012	Budget après DM 0003	Budget après DM 0004
Résultat prévisionnel de l'exercice : Bénéfice (3 positif) ou Perte (4 négatif)	125 103,95	-1 838 656,15	-1 688 656,15
+ dotations aux amortissements et provisions (68)	926 612,29	700 000,00	550 000,00
- reprises sur amortissements et provisions (78)	14 007,90	400 000,00	400 000,00
- neutralisation des amortissements (776)	0,00	0,00	0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (777)	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (675)	3 396,12	0,00	0,00
- produits des cessions d'éléments d'actifs (775)	19 738,58	6 500,00	6 500,00
IAF		1 545 156,15	1 545 156,15
CAF	1 021 365,88		

Tableau 4 : Tableau de financement prévisionnel détaillé

Compte	Intitulé	Emplois		Ressources		Compte	Intitulé	Exécution 2012	Budget après DM 0003	Budget après DM 0004
		Exécution 2012	Budget après DM 0003	Budget après DM 0004	Exécution 2012					
	Insuffisance d'autofinancement (IAF)		1 545 156,15	1 545 156,15	775	Capacité d'autofinancement (CAF) Report produits des cessions d'éléments actifs	1 021 365,88 19 738,58	6 500,00	6 500,00	
	Investissement	1 319 935,86	2 233 213,61	2 233 213,61						
213	Constructions	5 238,48	219 527,74	219 527,74						
215	Install Tech Mat Out	21 732,57	40 000,00	40 000,00						
218	Autre Immo Corp	215 438,68	238 622,44	238 622,44						
231	Immo Corp en cours	1 077 526,13	1 735 063,43	1 735 063,43						
	Total hors imputation 2013 Emplois	0,00				Total hors imputation 2013 Ressources	511 183,02			
	Total des emplois (5)	1 319 935,86	3 778 369,76	3 778 369,76		Total des ressources (6)	1 552 287,48	6 500,00	6 500,00	
	Dont Investissement	1 319 935,86	2 233 213,61	2 233 213,61						
	Apport au fonds de roulement (6) - (5)		232 351,62			Prélèvement sur le fonds de roulement (5) - (6)		3 771 869,76	3 771 869,76	

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

AP	Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
AP	Alcotra Paysage	22.50	285.50	6.00	314.00
DPCOAP2	saisonniers Alcotra paysage	12.50	0.00	0.00	12.50
DPCOAP3	gestionnaire Alcotra Paysages	10.00	0.00	0.00	10.00
PDCOAPDE	frais déplacement Alcotra paysage	0.00	0.00	0.00	0.00
PDCOBEAP21	AP évaluation programme tétras-lyres	0.00	10.00	0.00	10.00
PDCOBMAP11	AP cartographie habitats	0.00	95.00	0.00	95.00
PDCOBMAP12	AP maintenance web SIG	0.00	12.00	0.00	12.00
PDCOBMAP13	AP achat outils nomades	0.00	0.00	6.00	6.00
PDCOBAP14	AP ateliers observatoire paysages	0.00	2.50	0.00	2.50
PDEIAPAP22	AP expertise pastorale tétras	0.00	15.00	0.00	15.00
PDEIAPAP23	AP concours prairies fleuries	0.00	10.00	0.00	10.00
PDEIDFAP24	AP préfiguration réseau forêts remarquables	0.00	25.00	0.00	25.00
PDEIDFAP25	AP CONCOURS ARBRES REMARQUABLES	0.00	0.00	0.00	0.00
PDEIYYAP31	AP labels internationaux	0.00	20.00	0.00	20.00
PDEIYYAP32	AP échanges internationaux	0.00	1.00	0.00	1.00
PDIAPAP28	AP expérimentation restauration prairies	0.00	10.00	0.00	10.00
PDIPIYAP29	AP résorption points noirs paysagers	0.00	20.00	0.00	20.00
PDRSBDAP26	AP INVENTAIRES	0.00	60.00	0.00	60.00
PDRSBDAP27	AP création outils informatique de suivi	0.00	5.00	0.00	5.00
CICMEDCOMM	opérations de communication	0.00	42.00	0.00	42.00
CICMEDCOMM	opérations de communication	0.00	42.00	0.00	42.00
CICMEDEDIT	Editions gratuites	0.00	70.68	0.00	70.68
CICMEDEDIT	Editions gratuites	0.00	70.68	0.00	70.68
CICMEDNUME	support numérique écocuide	0.00	23.73	0.00	23.73
CICMEDNUME	support numérique écocuide	0.00	23.73	0.00	23.73
CICMEEDD	animation pédagogique	0.00	4.70	0.00	4.70
CICMEEDD	animation pédagogique	0.00	4.70	0.00	4.70
CICMXPEEDD	crédits pédagogiques EEDD	0.00	15.00	0.00	15.00
CICMXPEEDD	crédits pédagogiques EEDD	0.00	15.00	0.00	15.00
CICMXPEVPN	événementiel	0.00	43.43	19.62	63.05
CICMXPEVPN	événementiel	0.00	43.43	19.62	63.05
CIEQSI	signalétique adhésion et maisons du parc	0.00	0.00	30.00	30.00

FB

AB

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)			
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
DCMSYY	0,00	78,92	0,00	78,92
DCZZ	0,00	645,35	0,00	645,35
DDEIAP	0,00	55,10	0,00	55,10
DDEIDT	0,00	26,60	0,00	26,60
DDEIYYCHAR	0,00	52,10	0,00	52,10
DDEQMRBAYA	0,00	47,16	1 220,00	1 267,16
DDEQMRcant	0,00	0,00	207,41	207,41
DDEQMRCAVO	0,00	0,00	56,04	56,04
DDEQSE	0,00	170,00	0,00	170,00
DDEQSI	0,00	17,28	20,00	37,28
DDEQYY	0,00	30,00	0,00	30,00
DEPLACEMENTS	0,00	114,50	0,00	114,50
CIMSDENU	0,00	2,50	0,00	2,50
CIMSDETR	0,00	2,00	0,00	2,00
DCMSDANILLO	0,00	2,00	0,00	2,00
DCMSDENU	0,00	2,00	0,00	2,00
DCMSDETR	0,00	5,00	0,00	5,00
DDMSDENU	0,00	8,00	0,00	8,00
DDMSDETR	0,00	3,50	0,00	3,50
DIMSDENU	0,00	3,00	0,00	3,00
DIMSDETR	0,00	8,00	0,00	8,00

FB

AB

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur		
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total	
EPMSDENU	nuitées repas service EPNC	0,00	11,50	0,00	11,50
EPMSDETR	frais transport service EPNC	0,00	2,50	0,00	2,50
HTMSDE	frais déplacement secteur Haute Tinée	0,00	8,35	0,00	8,35
HVMSDE	frais déplacement secteur Vesubie	0,00	8,35	0,00	8,35
MTMSDE	frais déplacement secteur Moyenne Tinée	0,00	7,00	0,00	7,00
RBMSDE	frais déplacement secteur Roya	0,00	9,03	0,00	9,03
SGMSDENU	nuitées repas service SG	0,00	0,70	0,00	0,70
SGMSDETR	frais transport service SG	0,00	0,80	0,00	0,80
SIMSDENU	nuitées repas cellule SI	0,00	2,88	0,00	2,88
SIMSDETR	frais transport cellule SI	0,00	0,80	0,00	0,80
UBMSDE	frais déplacement secteur Ubaye	0,00	12,15	0,00	12,15
VAMSDE	frais déplacement secteur Haut Var	0,00	8,80	0,00	8,80
VEMSDE	frais déplacement secteur Verdon	0,00	5,65	0,00	5,65
DPZZ	dépenses de personnel	5 160,66	0,00	0,00	5 160,66
DPZZ	dépenses de personnel	5 160,66	0,00	0,00	5 160,66
EPCMED	plaquette info éleveurs	0,00	2,00	0,00	2,00
EPCMED	plaquette info éleveurs	0,00	2,00	0,00	2,00
EPCOBE	veille éco/toxico	0,00	11,15	0,00	11,15
EPCOBE	veille éco/toxico	0,00	11,15	0,00	11,15
EPCOCU	étude patrimoine culturel	0,00	10,00	0,00	10,00
EPCOCU	étude patrimoine culturel	0,00	10,00	0,00	10,00
EPCCOEA	analyse eaux	0,00	10,50	0,00	10,50
EPCCOEA	analyse eaux	0,00	10,50	0,00	10,50
EPCCOY	petit matériel scientifique	0,00	3,91	0,00	3,91
EPCCOY	petit matériel scientifique	0,00	3,91	0,00	3,91
EPEIAP	alpages	0,00	4,00	0,00	4,00
EPEIAP	alpages	0,00	4,00	0,00	4,00
EPEICHASSE	gestion gibier et chasse	0,00	5,00	0,00	5,00
EPEICHASSE	gestion gibier et chasse	0,00	5,00	0,00	5,00
EPEIDF	Suivi des forêts	0,00	14,50	0,00	14,50
EPEIDF	Suivi des forêts	0,00	14,50	0,00	14,50

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)			
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
EPEYY	0,00	6,00	0,00	6,00
EPEIYY	0,00	6,00	0,00	6,00
EPIPD	0,00	2,50	0,00	2,50
EPIPBD	0,00	2,50	0,00	2,50
EPIPDGY	0,00	2,87	0,00	2,87
EPIPBDGY	0,00	2,87	0,00	2,87
EPRSDATBI	0,00	60,50	0,00	60,50
EPRSDATBI	0,00	60,50	0,00	60,50
EPRSDPPP	0,00	2,50	0,00	2,50
EPRSDPPP	0,00	2,50	0,00	2,50
EPRSDRES	0,00	4,00	0,00	4,00
EPRSDRES	0,00	4,00	0,00	4,00
ERRSY	0,00	3,50	0,00	3,50
ERRSY	0,00	3,50	0,00	3,50
FORMATION	0,00	44,67	0,00	44,67
DCMSFONU	0,00	8,00	0,00	8,00
DCMSFOTR	0,00	7,00	0,00	7,00
DCMSFOYY	0,00	29,67	0,00	29,67
GYPATEMON	8,80	56,10	0,00	64,90
DPIPDGYMO	8,80	0,00	0,00	8,80
PCIPBDGYMO	0,00	0,00	0,00	0,00
PDIPBDGYMO	0,00	56,10	0,00	56,10
PEIPBDGYMO	0,00	0,00	0,00	0,00
HTMSYY	0,00	2,50	0,00	2,50
HTMSYY	0,00	2,50	0,00	2,50
HVMSYY	0,00	2,50	0,00	2,50
HVMSYY	0,00	2,50	0,00	2,50
MERVELLES	44,00	0,00	0,00	44,00
DDACYMVDR	0,00	0,00	0,00	0,00
DPACYMVDR	44,00	0,00	0,00	44,00
MTMSYY	0,00	2,50	0,00	2,50
MTMSYY	0,00	2,50	0,00	2,50

FR

AB

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur		
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total	
P1	Pit axe 1 coordination	30.75	11.14	0.00	41.89
DDCMYY12P1	com Pit axe 1 coordination	0.00	7.71	0.00	7.71
DMMSDEDEP1	frais déplacement Pit axe1 Coordination	0.00	3.43	0.00	3.43
DPZYY11P1	personnel recruté Pit axe 1 coordination	30.75	0.00	0.00	30.75
P2	Pit axe 2 ATBI	0.00	34.69	0.00	34.69
ERRSBDPNP2	recettes Pit axe 2 ATBI	0.00	34.69	0.00	34.69
P3	Pit axe 3 culture	0.00	153.38	0.00	153.38
EPCOCU31P3	activité 1 Pit axe 3 Culture	0.00	5.33	0.00	5.33
EPCOCU32P3	activité 2 Pit axe 3 Culture	0.00	15.00	0.00	15.00
EPCOCU33P3	activité 3 Pit axe 3 Culture	0.00	115.39	0.00	115.39
EPCOCU35P3	activité 5 Pit axe 3 Culture	0.00	17.66	0.00	17.66
P4	Pit axe 4 planification	0.00	30.60	0.00	30.60
DDEIYYPNP4	recettes Pit axe 4 Planification	0.00	30.60	0.00	30.60
P5	Pit axe 5 Tourisme	0.00	11.83	0.00	11.83
DDEIDTPNP5	recettes Pit axe 5 Tourisme	0.00	11.83	0.00	11.83
P6	Pit axe 6 mobilité douce	0.00	20.07	0.00	20.07
DDEIDTPNP6	divers recettes et dépenses P6	0.00	20.07	0.00	20.07
P7	Pit axe 7 Education	18.30	233.75	0.00	252.05
CIACGE72P7	activité 2 Pit axe 7 Education	0.00	60.13	0.00	60.13
CIACGE74P7	activité 4 Pit axe 7 Education	0.00	84.68	0.00	84.68
CIACGE75P7	activité 5 Pit axe 7 Education	0.00	11.36	0.00	11.36
CIACGEDEP7	frais déplacement Pit axe 7 Education	0.00	2.02	0.00	2.02
CIACVC73P7	action 3 Pit éducation axe 7	0.00	75.56	0.00	75.56
DPACGE71P7	personnel recruté Pit axe 7 Mobilité	18.30	0.00	0.00	18.30
PCCMVE	VENTES PRODUITS	0.00	63.26	0.00	63.26
PCCMVE	VENTES PRODUITS	0.00	63.26	0.00	63.26
PCCMXPVMO	Monaco communication	0.00	101.40	0.00	101.40
PCCMXPVMO	Monaco communication	0.00	101.40	0.00	101.40
PDACYMVDL	DRAC Surveillance Merveilles	0.00	30.87	0.00	30.87
PDACYMVDL	DRAC Surveillance Merveilles	0.00	30.87	0.00	30.87
PDAT	alcotra tourisme	20.00	178.00	0.00	198.00
DPEIAT2	personnel recruté animation tourisme Alcotra	10.00	0.00	0.00	10.00

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur		
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total	
DPEIAT4	10,00	0,00	0,00	10,00	
PDEIATDE	0,00	3,00	0,00	3,00	
PDEIDTAT11	0,00	60,00	0,00	60,00	
PDEIDTAT12	0,00	2,00	0,00	2,00	
PDEIDTAT13	0,00	0,00	0,00	0,00	
PDEIDTAT14	0,00	0,00	0,00	0,00	
PDEIDTAT15	0,00	5,00	0,00	5,00	
PDEIDTAT21	0,00	18,00	0,00	18,00	
PDEIDTAT22	0,00	6,00	0,00	6,00	
PDEIDTAT23	0,00	4,00	0,00	4,00	
PDEIDTAT24	0,00	0,00	0,00	0,00	
PDEQSEAT31	0,00	60,00	0,00	60,00	
PDEQSEAT32	0,00	20,00	0,00	20,00	
PDEIDTLEAD	0,00	23,28	0,00	23,28	
PDEIDTLEAD	0,00	23,28	0,00	23,28	
RBMSYY	0,00	3,00	0,00	3,00	
RBMSYY	0,00	3,00	0,00	3,00	
SGMSBAIT	0,00	0,00	72,62	72,62	
SGMSBAIT	0,00	0,00	72,62	72,62	
SICOSIG	0,00	11,99	0,00	11,99	
SICOSIG	0,00	11,99	0,00	11,99	
SIMSIF	0,00	15,63	58,00	73,63	
SIMSIF	0,00	15,63	58,00	73,63	
SIMSTL	0,00	60,00	0,00	60,00	
SIMSTL	0,00	60,00	0,00	60,00	
SPSI	0,00	0,00	199,00	199,00	
PGEOSTMART	0,00	0,00	30,00	30,00	
PGEOTENDE	0,00	0,00	169,00	169,00	
SUBVENTION	0,00	839,43	0,00	839,43	
DCACSUBV	0,00	141,26	0,00	141,26	
DCCMSUBV	0,00	11,00	0,00	11,00	

FR

MS

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

Budget prévisionnel 2013 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
DCCOSUBV	0,00	5,40	0,00	5,40
DCEISUBV	0,00	287,52	0,00	287,52
DCECOSUBV	0,00	161,59	0,00	161,59
DCIPSUBV	0,00	232,66	0,00	232,66
UBMSYY	0,00	3,25	0,00	3,25
UBMSYY	0,00	3,25	0,00	3,25
VAMSY Y	0,00	3,75	0,00	3,75
VAMSY Y	0,00	3,75	0,00	3,75
VEMSY Y	0,00	2,50	0,00	2,50
VEMSY Y	0,00	2,50	0,00	2,50
Total	5 342,21	4 497,61	2 233,21	12 073,04



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 20-2013

Approuvant le budget initial et l'organisation des services de l'établissement pour 2014

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu la circulaire de la Direction du Budget du 5 août 2013 relative à la préparation du budget des opérateurs de l'Etat pour l'année 2014,

Vu la note du Directeur de l'Eau et de la Biodiversité du 22/10/2013, relative à la communication des moyens prévisionnels pour 2014 ;

Vu l'instruction comptable M. 9.1 ;

Sur proposition du directeur de l'établissement public ;

Article 1 : Approuve le budget primitif pour 2014, voté par enveloppe au sens de la circulaire sus-visée, et en arrête les montants selon le détail du tableau 1, ci-annexé ;

Article 2 : Approuve le plafond d'emplois et l'organisation des services de l'établissement pour 2014 selon le tableau 2 et l'organigramme ci-annexés.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président
du Conseil d'administration

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national

Alain BRANDEIS



Compte de résultat prévisionnel agrégé

Tableau 1

DEPENSES	Exécution	Estimation	BP	RECETTES	Exécution	Estimation	BP
	2012	2013	2014		2012	2013	2014
Personnel	5 306 722.65	5 210 650.00	5 085 798.59	Subvention d'exploitation	9 058 389.54	7 103 200.00	6 477 996.00
Fonctionnement hors personnel	3 430 875.16	2 248 100.00	1 736 897.41	Autres ressources	133 972.67	466 800.00	627 600.00
Intervention	329 660.45	315 000.00	200 000.00				
TOTAL DES DEPENSES (1)	9 067 258.26	7 773 750.00	7 022 696.00	TOTAL DES RECETTES (2)	9 192 362.21	7 570 000.00	7 105 596.00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	125 103.95	0.00	82 900.00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0.00	203 750.00	0.00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 192 362.21	7 773 750.00	7 105 596.00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 192 362.21	7 773 750.00	7 105 596.00

Tableau de financement prévisionnel agrégé

EMPLOIS	Exécution	Estimation	BP	RESSOURCES	Exécution	Estimation	BP
	2012	2013	2014		2012	2013	2014
Insuffisance d'auto-financement	0.00	0.00	0.00	Capacité d'auto-financement	1 021 365.88	89 750.00	32 900.00
Investissement	1 319 935.86	1 38 000.00	32 900.00	Subvention d'investissement	511 183.02	0.00	0.00
				Autres ressources	19 738.58	6 500.00	0.00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 319 935.86	1 38 000.00	32 900.00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 552 287.48	96 250.00	32 900.00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT : (7) = (6) - (5)	232 351.62	0.00	0.00	PRELEVEMENT au FONDS DE ROULEMENT : (8) = (5) - (6)	0.00	41 750.00	0.00

Tableau 2 : Compte de résultat prévisionnel détaillé

Compte	Dépenses				Recettes			
	Exécution 2012	Estimation 2013	BP 2014	Compte	Intitulé	Exécution 2012	Estimation 2013	BP 2014
631	5 299 115.85	5 210 650.00	5 085 798.59	70	VAL PROD FAB PRES SE	37 205.90	45 000.00	20 000.00
633	334 802.08	298 320.00	288 271.86	707	Vente de Marchandise	37 205.90	45 000.00	20 000.00
641	31 095.00	55 000.00	53 680.34	74	SUBV D'EXPLOITATION	8 826 639.54	7 066 600.00	6 477 996.00
644	3 030 865.27	3 057 130.00	2 889 874.98	741	Etat	8 736 751.75	7 012 800.00	6 456 996.00
645	264 122.14	188 800.00	206 008.00	744	Coll Pub Orga Inter	89 887.79	53 800.00	21 000.00
647	1 593 103.84	1 583 000.00	1 626 963.41	75	AUTRE PROD GEST COUR	7 400.73	15 300.00	7 600.00
	45 127.52	28 400.00	21 000.00	751	Redevances	7 400.73	15 300.00	7 600.00
	2 907 560.56	2 238 600.00	1 736 897.41	78	REPRISE AMORTIS PROV	14 007.90	400 000.00	600 000.00
	337 094.38	336 100.00	252 478.41	781	Reprise Amortis Prov	14 007.90	400 000.00	600 000.00
606	337 094.38	336 100.00	252 478.41					
607	37 009.47	33 750.00	7 000.00					
612	7 970.02	7 000.00	7 000.00					
613	177 830.21	167 000.00	146 500.00					
614	1 356.81	2 000.00	2 000.00					
615	328 378.96	250 000.00	179 569.00					
616	53 478.02	65 000.00	58 000.00					
617	472 297.39	67 000.00	53 350.00					
618	134 532.19	18 000.00	30 000.00					
621	55 484.97	53 000.00	53 000.00					
622	11 859.51	10 000.00	7 000.00					
623	290 717.15	139 250.00	67 000.00					
625	200 206.28	168 550.00	128 700.00					
626	70 380.01	75 000.00	65 000.00					
628	208 030.67	101 450.00	77 600.00					
635	9 876.56	8 000.00	8 000.00					
653	14 185.68	15 000.00	10 000.00					
657	10 615.05	22 500.00	16 200.00					
681	486 257.23	700 000.00	550 000.00					
	329 660.45	315 000.00	200 000.00					
6715	329 660.45	315 000.00	200 000.00					
	530 921.40	9 500.00			Total hors imputation 2014 Recettes	307 108.14	43 100.00	
	9 067 258.26	7 773 750.00	7 022 696.00		Total des recettes (2)	9 192 362.21	7 570 000.00	7 105 596.00
	5 299 115.85	5 210 650.00	5 085 798.59					
	2 907 560.56	2 238 600.00	1 736 897.41					
	329 660.45	315 000.00	200 000.00					
	125 103.95	7 773 750.00	82 900.00		Résultat prévisionnel : Perte (4)		203 750.00	
	9 192 362.21	7 773 750.00	7 105 596.00		Totaux égaux en dépenses et en recettes	9 192 362.21	7 773 750.00	7 105 596.00

Tableau 3 : Capacité d'autofinancement (CAF)

Intitulé	Exécution 2012	Estimation 2013	BP 2014
Résultat prévisionnel de l'exercice : Bénéfice (3 positif) ou Perte (4 négatif)	125 103,95	-203 750,00	82 900,00
+ dotations aux amortissements et provisions (68)	926 612,29	700 000,00	550 000,00
- reprises sur amortissements et provisions (78)	14 007,90	400 000,00	600 000,00
- neutralisation des amortissements (776)	0,00	0,00	0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (777)	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (675)	3 396,12	0,00	0,00
- produits des cessions d'éléments d'actifs (775)	19 738,58	6 500,00	0,00
IAF			
CAF	1 021 365,88	89 750,00	32 900,00

Tableau 4 : Tableau de financement prévisionnel détaillé

		Emplois				Ressources			
Compte	Intitulé	Exécution 2012	Estimation 2013	BP 2014	Compte	Intitulé	Exécution 2012	Estimation 2013	BP 2014
	Insuffisance d'auto-financement (IAF)					Capacité d'auto-financement (CAF)	1 021 365.88	89 750.00	32 900.00
					775	Report produits des cessions d'éléments actifs	19 738.58	6 500.00	0.00
213	Investissement	220 677.16	138 000.00	32 900.00					
	Constructions	5 238.48	110 000.00	5 400.00					
218	Autre Immo Corp	215 438.68	28 000.00	20 000.00					
232	Immo Incorp cours	0.00	0.00	7 500.00					
	Total hors imputation 2014 Emplois	1 099 258.70	0.00			Total hors imputation 2014 Ressources	511 183.02	0.00	
	Total des emplois (5)	1 319 935.86	138 000.00	32 900.00		Total des ressources (6)	1 552 287.48	96 250.00	32 900.00
	Dont Investissement	220 677.16	138 000.00	32 900.00					
	Apport au fonds de roulement (6) - (5)	232 351.62		0.00		Prélèvement sur le fonds de roulement (5) - (6)		41 750.00	

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

		Budget prévisionnel 2014 (en milliers d'euros)			Dépenses de l'opérateur		
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total		
AP	Alcotra Paysage	23,99	0,00	0,00	23,99		
	DPCOAP3	23,99	0,00	0,00	23,99		
	gestionnaire Alcotra Paysages						
CICMEDCOMM	opérations de communication	0,00	10,00	0,00	10,00		
	CICMEDCOMM	0,00	10,00	0,00	10,00		
	opérations de communication						
CICMEDEDIT	Editions gratuites	0,00	30,00	0,00	30,00		
	CICMEDEDIT	0,00	30,00	0,00	30,00		
	Editions gratuites						
CICMEDNUME	soutien numérique écoguide	0,00	8,00	0,00	8,00		
	CICMEDNUME	0,00	8,00	0,00	8,00		
	soutien numérique écoguide						
CICMXP EEDD	crédits pédagogiques EEDD	0,00	15,00	0,00	15,00		
	CICMXP EEDD	0,00	15,00	0,00	15,00		
	crédits pédagogiques EEDD						
CICMXP EVPN	événementiel	0,00	10,00	0,00	10,00		
	CICMXP EVPN	0,00	10,00	0,00	10,00		
	événementiel						
DCMSBA	Bâtiments	0,00	127,90	5,40	133,30		
	DCMSBA	0,00	127,90	5,40	133,30		
	Bâtiments						
DCMSBU	dépenses bureautique	0,00	28,50	0,00	28,50		
	DCMSBU	0,00	28,50	0,00	28,50		
	dépenses bureautique						
DCMSCA	dépenses pour instances CA, CS	0,00	10,00	0,00	10,00		
	DCMSCA	0,00	10,00	0,00	10,00		
	dépenses pour instances CA, CS						
DCMSCO	courrier	0,00	15,00	0,00	15,00		
	DCMSCO	0,00	15,00	0,00	15,00		
	courrier						
DCMSMA	dépenses de matériel	0,00	19,50	10,00	29,50		
	DCMSMA	0,00	19,50	10,00	29,50		
	dépenses de matériel						
DCMSMM	matériel de montagne sécurité	0,00	29,80	0,00	29,80		
	DCMSMM	0,00	29,80	0,00	29,80		
	matériel de montagne sécurité						
DCMSMO	mobilier	0,00	4,80	0,00	4,80		
	DCMSMO	0,00	4,80	0,00	4,80		
	mobilier						
DCMSRE	frais de réception hors CA, CS	0,00	7,50	0,00	7,50		
	DCMSRE	0,00	7,50	0,00	7,50		
	frais de réception hors CA, CS						
DCMSRR	réseau radio	0,00	9,60	0,00	9,60		
	DCMSRR	0,00	9,60	0,00	9,60		
	réseau radio						
DCMSVH	dépenses véhicules	0,00	305,55	0,00	305,55		
	DCMSVH	0,00	305,55	0,00	305,55		
	dépenses véhicules						

FB

AB

BUDGET PRIMITIF 2014
(Tableau récapitulatif)

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

Budget prévisionnel 2014 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur			
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
DCMSYY	divers dépenses MS	0.00	73.40	0.00	73.40
DCMSYY	divers dépenses MS	0.00	73.40	0.00	73.40
DCZZ	divers DC	0.00	619.20	0.00	619.20
DCZZ	divers DC	0.00	619.20	0.00	619.20
DDEIAP	soutien agriculture développement durable	0.00	7.00	0.00	7.00
DDEIAP	soutien agriculture développement durable	0.00	7.00	0.00	7.00
DDEQSE	entretiens sentiers	0.00	75.00	0.00	75.00
DDEQSE	entretiens sentiers	0.00	75.00	0.00	75.00
DDEQSI	signalétique	0.00	10.00	0.00	10.00
DDEQSI	signalétique	0.00	10.00	0.00	10.00
DEPLACEMENTS	frais déplacements	0.00	90.80	0.00	90.80
CIMSDENU	nuitées repas service CIP	0.00	2.00	0.00	2.00
CIMSDETR	frais transport service CIP	0.00	1.60	0.00	1.60
DCMSDANILO	daniilo ré	0.00	1.60	0.00	1.60
DCMSDENU	nuitées repas Dépenses Communes (CHS, ctpc,...)	0.00	1.60	0.00	1.60
DCMSDETR	frais transport Dépenses Communes (CHS, ctpc, ..)	0.00	4.00	0.00	4.00
DCMSDENU	nuitées repas service DDP	0.00	6.40	0.00	6.40
DCMSDETR	frais transport service DDP	0.00	2.80	0.00	2.80
DIMSDENU	nuitées repas Direction	0.00	2.40	0.00	2.40
DIMSDETR	frais transport Direction	0.00	6.40	0.00	6.40
EPMSDENU	nuitées repas service EPNC	0.00	9.20	0.00	9.20
EPMSDETR	frais transport service EPNC	0.00	2.00	0.00	2.00
HTMSDE	frais déplacement secteur Haute Tinée	0.00	6.68	0.00	6.68
HVMSDE	frais déplacement secteur Vésubie	0.00	6.68	0.00	6.68
MTMSDE	frais déplacement secteur Moyenne Tinée	0.00	5.60	0.00	5.60
RBMSDE	frais déplacement secteur Roya	0.00	7.76	0.00	7.76
SGMSDENU	nuitées repas service SG	0.00	0.56	0.00	0.56
SGMSDETR	frais transport service SG	0.00	0.64	0.00	0.64
SIMSDENU	nuitées repas cellule SI	0.00	0.96	0.00	0.96
SIMSDETR	frais transport cellule SI	0.00	0.64	0.00	0.64
UBMSDE	frais déplacement secteur Ubaye	0.00	9.72	0.00	9.72
VAMSDE	frais déplacement secteur Haut Var	0.00	7.04	0.00	7.04

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2014 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur		
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total	
VEMSD	0,00	4,52	0,00	4,52	
DIEIGECT	0,00	5,00	5,00	10,00	
DIEIGECT	0,00	5,00	5,00	10,00	
DIEUNESCO	0,00	20,00	0,00	20,00	
DIEUNESCO	0,00	20,00	0,00	20,00	
DPZZ	5 037,83	0,00	0,00	5 037,83	
DPZZ	5 037,83	0,00	0,00	5 037,83	
EPCMED	0,00	2,00	0,00	2,00	
EPCMED	0,00	2,00	0,00	2,00	
EPCOBE	0,00	10,00	0,00	10,00	
EPCOBE	0,00	10,00	0,00	10,00	
EPCOEA	0,00	6,00	0,00	6,00	
EPCOEA	0,00	6,00	0,00	6,00	
EPCOY	0,00	3,00	0,00	3,00	
EPCOY	0,00	3,00	0,00	3,00	
EPEIAP	0,00	5,00	0,00	5,00	
EPEIAP	0,00	5,00	0,00	5,00	
EPEICHASSE	0,00	5,00	0,00	5,00	
EPEICHASSE	0,00	5,00	0,00	5,00	
EPEIDF	0,00	8,50	0,00	8,50	
EPEIDF	0,00	8,50	0,00	8,50	
EPIPBD	0,00	8,00	0,00	8,00	
EPIPBD	0,00	8,00	0,00	8,00	
EPSSBDPPP	0,00	5,00	0,00	5,00	
EPSSBDPPP	0,00	5,00	0,00	5,00	
EPSSBDRES	0,00	3,85	0,00	3,85	
EPSSBDRES	0,00	3,85	0,00	3,85	
FORMATION	0,00	30,00	0,00	30,00	
DCMSFONU	0,00	6,40	0,00	6,40	
DCMSFOTR	0,00	5,60	0,00	5,60	
DCMSFOY	0,00	18,00	0,00	18,00	

Tableau 7 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2014 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			Total
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	
HTMSYY	crédits délégués secteurs Haute Tinée	0.00	2.00	0.00	2.00
HTMSYY	crédits délégués secteurs Haute Tinée	0.00	2.00	0.00	2.00
HVMSYY	crédits délégués secteur Vésubie	0.00	2.00	0.00	2.00
HVMSYY	crédits délégués secteur Vésubie	0.00	2.00	0.00	2.00
MTMSYY	crédits délégués secteur Moyenne Tinée	0.00	2.00	0.00	2.00
MTMSYY	crédits délégués secteur Moyenne Tinée	0.00	2.00	0.00	2.00
PCCMVE	VENTES PRODUITS	0.00	25.50	0.00	25.50
PCCMVE	VENTES PRODUITS	0.00	25.50	0.00	25.50
PDAT	alcotra tourisme	23.99	0.00	0.00	23.99
DPEIAT2	personnel recruté animation tourisme Alcotra	23.99	0.00	0.00	23.99
RBMSYY	crédits délégués secteur Roya	0.00	2.00	0.00	2.00
RBMSYY	crédits délégués secteur Roya	0.00	2.00	0.00	2.00
SICOSIG	SIG	0.00	16.00	2.50	18.50
SICOSIG	SIG	0.00	16.00	2.50	18.50
SIMSIF	dépenses d' informatique	0.00	12.50	10.00	22.50
SIMSIF	dépenses d' informatique	0.00	12.50	10.00	22.50
SIMSTL	téléphone	0.00	50.00	0.00	50.00
SIMSTL	téléphone	0.00	50.00	0.00	50.00
SUBVENTION	Subventions	0.00	200.00	0.00	200.00
DCACSUBV	subventions Accueil	0.00	100.00	0.00	100.00
DCEQSUBV	Subventions EQ	0.00	100.00	0.00	100.00
UBMSYY	crédits délégués secteur Ubaye	0.00	2.50	0.00	2.50
UBMSYY	crédits délégués secteur Ubaye	0.00	2.50	0.00	2.50
VAMSYY	crédits délégués secteur Haut Var	0.00	2.50	0.00	2.50
VAMSYY	crédits délégués secteur Haut Var	0.00	2.50	0.00	2.50
VEMSYY	crédits délégués secteur Verdon	0.00	2.00	0.00	2.00
VEMSYY	crédits délégués secteur Verdon	0.00	2.00	0.00	2.00
	Total	5 085.80	1 936.90	32.90	7 055.60

TABLEAU 2 (GBCP)
Budget initial 2014 Parc national du Mercantour

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
	Solde budgétaire (déficit)	286 897	Solde budgétaire (excédent)
	Remboursements d'emprunts		Nouveaux emprunts
	Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)		Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
	Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
	Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	0	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
	Variation de trésorerie	286 897	Variation de trésorerie
	<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchées</i>
	<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>		<i>dont prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
	TOTAL DES BESOINS	286 897	TOTAL DES FINANCEMENTS

TABLEAU 3 (GBCP)
Opérations liées aux recettes fléchées
 Budget initial 2014 Parc national du Mercantour

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées*

Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	Antérieures à N Non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Recettes fléchées (b)					
Financements de l'Etat fléchés					
Autres financements publics fléchés (Alcootra)	47 972				
Mécénats fléchés					
Autres recettes fléchées (ventes)					
Dépenses sur recette fléchées (c)		47 972			
Personnel					
AE=CP		47 972			
Fonctionnement					
AE					
CP					
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	47 972	-47 972			

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération

Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)					

* Chaque organisme peut adapter cette maquette, particulièrement pour le suivi des dépenses par opération.

FR3

TABLEAU 4 (GBCP)
Budget initial 2014 Parc national du Mercantour

Tableau de passage entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	SENS
SOLDE BUDGETAIRE	286 897
Opérations comptables non budgétaires	
Opérations d'inventaire : dotations de l'exercice	
Charges à payer (y c. les intérêts courus non échus)	286 897
Produits à recevoir (y c. les intérêts courus non échus)	
Charges constatées d'avance	
Produits constatés d'avance	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	550 000
Opérations d'inventaire : reprises de l'exercice	
Contre-passation des charges à payer N-1 (y c. les intérêts courus non échus)	
Contre-passation des produits à recevoir N-1 y c. les intérêts courus non échus	
Contre-passation des charges constatées d'avance N-1	
Contre-passation des produits constatés d'avance N-1	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	600 000
Autres opérations comptables non budgétaires	
Variations des stocks d'approvisionnement et marchandises	
Variation des stocks d'en-cours et de variation et de produits	
Production immobilisée	
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	
Charges sur créances irrécouvrables	

Opération budgétaires et comptables bilancielle (i.e. sans impact au résultat patrimonial)	
Acquisitions d'immobilisations	32 900
Avances versées sur commandes et pénalités	
Avances et acomptes versées sur rémunération	
Autres dépenses inscrites à des postes de bilan	
Financement de l'actif par l'Etat	
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
Avances et acomptes reçues	
Autres recettes inscrites à des postes de bilan	

Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur	
Reste à recouvrer sur produits de l'exercice	
Recouvrements sur titres des exercices antérieurs	0
Mandats (sur compte de charge) pris en charge sur l'exercice mais non soldés à la clôture	
Paiement sur l'exercice de mandats pris en charge sur N-1	

RESULTAT PATRIMONIAL	82 900
-----------------------------	---------------

TABLEAU 1 (tableau budgétaire)
Compte de résultat et tableau de financement prévisionnels agrégés
 Budget initial 2014 Parc national du Mercantour

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel agrégé

DEPENSES	exécution 2012	estimation 2013	BP 2014	RECETTES	exécution 2012	estimation 2013	BP 2014
Personnel	5 306 722,65	5 210 650,00	5 085 798,59	Subventions de l'Etat	9 058 389,54	7 103 200,00	6 477 996,00
				Ressources fiscales			
		1 064 546,47	1 016 816,77	Autres subventions			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 430 875,16	2 248 100,00	1 736 897,41	Autres ressources	133 972,67	466 800,00	627 600,00
Intervention (le cas échéant)	329 660,45	315 000,00	200 000,00				
TOTAL DES DEPENSES (1)	9 067 258,26	7 773 750,00	7 022 696,00	TOTAL DES RECETTES (2)	9 192 362,21	7 570 000,00	7 105 596,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	125 103,95		82 900,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		203 750,00	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 192 362,21	7 773 750,00	7 105 596,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 192 362,21	7 773 750,00	7 105 596,00

* Il s'agit de sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Tableau de financement prévisionnel agrégé

EMPLOIS	exécution 2012	estimation 2013	BP 2014	RESSOURCES	exécution 2012	estimation 2013	BP 2014
Insuffisance d'auto-financement				Capacité d'auto-financement	1 021 365,88	89 750,00	32 900,00
				Financement de l'actif par l'Etat	511 183,02		
Investissements	1 319 935,86	138 000,00	32 900,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources	19 738,58	6 500,00	0,00
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 319 935,86	138 000,00	32 900,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 552 287,48	96 250,00	32 900,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (8)-(5)	232 351,62			PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)		41 750,00	



POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Tableau des autorisations d'emplois

TABLEAU 2 (tableau budgétaire)
Tableau des emplois
Budget Initial 2014 Parc national du Mercantour

	Sous plafond	Hors plafond	Total emploi
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	81,5	1	82,5
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	87,5	1	88,5

NB : Pour les opérations de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond est consignée au plafond total par le responsable du programme chef de file de l'Etat, en conformité avec le plafond d'emploi global du programme

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME				TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME				
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTONISES PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		ETP	ETPT	masse salariale		
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale			
1 - TITULAIRES	63,80	63,59	4 076 113,92 €				63,80	63,59	4 076 113,92 €
- Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	63,8	63,59	4 076 113,92 €	0	0	0,00 €	63,8	63,59	4 076 113,92 €
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
- Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)									
- Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)									
- en fonction dans une autre personne publique :									
- Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées									
- Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées									
2 - NON TITULAIRES	17,7	23,91	961 713,08 €	1	1	47 972,00 €	18,7	24,91	1 009 685,08 €
- Non titulaires de droit public	17,7	23,91	961 713,08 €	1	1	47 972,00 €	0	0	0,00 €
- en fonction dans l'opérateur :	17,7	23,91	961 713,08 €	1	1	47 972,00 €	0	0	0,00 €
- Contractuels sous statut :									
dCDI	6	6	356 422,61 €						
dCDD	11,7	17,91	605 290,47 €	1	1	47 972,00 €			
- Contractuels hors statut :									
dCDI									
dCDD									
- Titulaires Etat détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)									
- en fonction dans une autre personne publique :									
- Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €			
- Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées									
- Non titulaires de droit privé	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0,00 €						
dCDI									
dCDD									
- en fonction dans une autre personne publique	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €			
- Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées									
- Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées									
3 - CONTRATS AIDES									
EMPLOIS REMUNERES PAR L' ETAT OU PAR D' AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES (3 + 4)									
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L' ETAT									
- Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
- Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
- Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
- Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
- Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
- Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
- Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)									
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES									
- Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés									
- Agents mis à disposition de l'organisme employeur									
- Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés									
- Agents mis à disposition de l'organisme employeur									
- la collectivité ou organisme employeur									
- la collectivité ou organisme employeur									



POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**TABLEAU 6 (annexe budgétaire)
Dépenses pluriannuelles
Budget initial 2014 Parc national du Mercantour**

Suivi par opérations ou regroupement d'opérations des autorisations d'engagement et des crédits de paiement*

Nature de la dépense	Engagements sur les exercices antérieurs non encore dénoués (restes à payer <n>)	Nouveaux engagements de N (AE)			Engagements totaux n et < n	CP consommés sur les exercices antérieurs	Crédits de paiement N (CP)			Restes à payer
		Engagements sur AE nouvelles n	Engagements sur AE < n reportées	Engagements totaux de n			CP n	CP sur CP < n reportés	CP totaux de n	
	(1)	(2)	(2')	(3) = (2) + (2')	(4) = (3) + (1)	(5)	(6)	(6')	(7) = (6) = (6')	(8) = (4) - (7)
Fonctionnement										
Intervention										
Investissement	167 500,00 €				167 500,00 €					167 500,00 €

* Chaque organisme peut adapter cette maquette, particulièrement pour le suivi des dépenses par opération

Tableau 7 : Présentation des dépenses par destination (annexe budgétaire)

Budget prévisionnel 2014 (en €) (En euros)	Dépenses de l'opérateur					
	ETP (dont hors plafond)	Personnel (AE=CP)	Fonctionnement (AE=CP)	Intervention (AE=CP)	Investissement (AE=CP)	Total
Création de supports de communication et de pédagogie	6,3	391 606,49 €	100 500,00 €			492 106,49 €
Etudes et ingénierie	6,5	406 863,89 €	61 500,00 €		7 500,00 €	475 863,89 €
Création et maintenance d'infrastructure d'accueil	6,6	411 949,69 €	154 200,00 €			566 149,69 €
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	7,7	483 150,87 €	13 000,00 €	100 000,00 €		596 150,87 €
Soutien et Management	22,8	1 424 023,61 €	829 847,41 €		25 400,00 €	2 279 271,02 €
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager	13,6	849 328,36 €	19 000,00 €			868 328,36 €
Prestations d'accueil, d'animation et de pédagogie	6,5	406 863,89 €		100 000,00 €		506 863,89 €
Participation à la recherche scientifique	1,0	61 029,58 €	8 850,00 €			69 879,58 €
Surveillance du territoire et police de l'environnement	10,4	650 982,22 €	0,00 €			650 982,22 €
TOTAL	81,5	5 085 798,59 €	1 186 897,41 €	200 000,00 €	32 900,00 €	6 505 596,00 €

AB

AB

TABLEAU 8 (annexe budgétaire)

Budget initial 2014 Parc national du Mercantour

Immobilisations, amortissements et dépréciations

Description de l'immobilisation	Valeur brute (ou valeur d'acquisition)	Dotations aux amortissements		Dépréciation		Valeur nette prévue au bilan de clôture (année n)
		Cumul des amortissements antérieurs (années 0 à n-1)	Dotation aux amortissements prévue en BP (année n)	Cumul des dépréciations antérieures (année 0 à n-1)	Dépréciations prévues au BP (année n)	
I - Immobilisations incorporelles						
II - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>notamment (1) :</i>						
bâtiments						
installations générales, agencements, aménagements des constructions						
installations à caractère spécifique						
matériel divers						
outillage						
matériel de transport						
matériel de bureau et matériel informatique						
mobilier						
III - Immobilisations financières						
Total actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

niveau de présentation plus détaillé.

FB

FB



TABLEAU 10 (annexe budgétaire)

Plan de trésorerie

Budget initial 2014 Parc national du Mercantour

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	janvier (sur reports N-1)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier N+1 (pour reports N)
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)		1 608 465,03	2 653 311,81	1 983 159,60	2 974 968,31	2 254 816,10	1 664 663,88	1 169 918,47	2 214 765,25	1 956 596,89	1 465 477,35	882 425,13	1 927 271,92	
ENCAISSEMENTS														
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>														
Subvention pour charges de service public		1 614 999,00		1 614 999,00				1 614 999,00				1 614 999,00		
Autres financements de l'Etat														
Fiscalité affectée														
Autres financements publics							75 406,80		311 983,86	79 032,67			117 867,87	
Ressources propres														
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>														
Financements de l'Etat fléchés														
Autres financements publics fléchés														
Mécénats fléchés														
Autres recettes fléchées														
<i>Opérations non budgétaires</i>														
Emprunts : encaissement en capital														
<i>Opérations gérées en comptes de tiers</i>														
TVA encaissée														
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements														
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers														
A. TOTAL		1 614 999,00	0,00	1 614 999,00	0,00	0,00	75 406,80	1 614 999,00	311 983,86	79 032,67	0,00	1 614 999,00	117 867,87	
DECAISSEMENTS														
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>														
Personnel		419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88	419 818,88
Fonctionnement		117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00
Intervention		33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33	33 333,33
Investissement			100 000,00	53 038,07	150 000,00	20 000,00								
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>														
Personnel		3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67	3 997,67
Fonctionnement			5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
Intervention														
Investissement														
Participation des salariés														
<i>Opérations non budgétaires</i>														
Emprunts : remboursements en capital														
TVA décaissée														
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements														
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers														
B. TOTAL	0,00	570 152,22	670 152,22	623 190,29	720 152,22	590 152,22	570 152,22	570 152,22	570 152,22	570 152,22	583 052,22	570 152,22	570 152,22	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	0,00	1 044 846,78	-670 152,22	991 808,71	-720 152,22	-590 152,22	-494 745,42	1 044 846,78	-258 168,36	-491 119,55	-583 052,22	1 044 846,78	-452 284,35	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	0,00	2 653 311,81	1 983 159,60	2 974 968,31	2 254 816,10	1 664 663,88	1 169 918,47	2 214 765,25	1 956 596,89	1 465 477,35	882 425,13	1 927 271,92	1 474 987,57	

MB

AB



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 21-2013

Approuvant l'organisation cible de l'établissement

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu le contrat d'objectifs de l'établissement pour la période 2012-2014 ;

Vu les instructions reçues par le Directeur de l'établissement de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité demandant la définition d'une organisation cible,

Vu le rapport du Directeur,

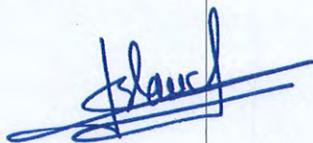
Sur proposition du Président,

Article 1er : Approuve l'organisation cible de l'établissement et l'organigramme correspondant annexé au rapport du directeur ci-joint ;

Article 2 : Demande au Directeur de mettre en œuvre cette organisation dans les meilleurs délais possibles, en tenant compte du plafond d'emplois et des mobilités d'agents, en associant étroitement les personnels à ses modalités de mise en œuvre et d'accompagnement et en étant attentif aux évolutions institutionnelles induites notamment par la création de l'Agence Française pour la Biodiversité.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président
du Conseil d'administration



Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national



Alain BRANDEIS



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 NOVEMBRE 2013

Point n° 5

PROJET D'ORGANISATION CIBLE POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC

1. Contexte et méthode

A la faveur d'une augmentation notable de ses moyens dans les années qui ont suivi la loi du 14 avril 2006 et dans le cadre de ses premiers contrats d'objectifs signés avec son ministère de tutelle, l'organisation du parc national du Mercantour avait fait l'objet d'ajustements conséquents dès 2007, pour commencer à mettre en œuvre les changements attendus par cette réforme structurante des parcs nationaux. L'établissement s'était alors doté de compétences nouvelles, en particulier sur le développement local, grâce au recrutement de chargés de mission dédiés, intervalléens et pilotés par un service du siège. L'organisation évoluait aussi par un renforcement de la fonction communication, par la création d'une délégation du Directeur dans les Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que par la mutualisation interparcs des fonctions support consécutive à la création de Parcs nationaux de France : l'établissement s'était porté volontairement pilote au sein des parcs nationaux pour la création d'une agence comptable unique localisée à Montpellier et pour la mutualisation de la fonction paye. Enfin en 2011 a été créée au siège une cellule des systèmes d'information.

La démarche de définition d'une organisation cible pour l'établissement a été lancée en 2011. Cette réflexion répond à plusieurs exigences, en lien avec le contexte national (réforme de l'Etat, maîtrise de la dépense publique, évolution des missions et du fonctionnement des parcs nationaux suite à la loi du 14 avril 2006 et à la création de Parcs nationaux de France) et avec celui propre au parc du Mercantour, avec la mise en œuvre de la charte et la préparation des prochains contrats d'objectifs avec sa tutelle.

Cette démarche fait suite à une demande explicite du ministère de tutelle : chaque parc doit « réfléchir sur le long terme à la définition d'un schéma d'organisation interne permettant de mettre en œuvre les engagements pris par l'établissement dans la charte et dans un souci de rationalisation du service rendu en lien avec l'objectif de maîtrise de la dépense publique précisant l'organisation, le calendrier et les modalités de mise en œuvre ».

Le principe de définition d'une organisation cible consiste à se projeter sur un moyen terme (de l'ordre de cinq ans), pour permettre une évolution progressive de l'établissement. L'exercice porte à la fois sur l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'établissement, c'est-à-dire sur la définition des postes, de l'organigramme, des relations entre fonctions et entités hiérarchiques, des modalités de travail et d'animation internes.

La direction du parc national s'est efforcée d'engager cette démarche en prenant en compte les besoins du territoire pour la mise en œuvre de la charte, le contexte de réduction des effectifs désormais imposé à l'établissement et la nécessité d'une approche concertée avec les personnels.

Pour conduire cette démarche, le choix a été fait d'employer une méthode permettant de valoriser les travaux déjà réalisés en interne ou en externe (notamment charte, contrat d'objectifs, vision partagée) et d'associer largement l'ensemble des agents du parc.

Les premières réunions de travail ont été lancées dès 2011 et se sont largement nourries du travail collectif fait deux ans auparavant sur la définition d'une vision partagée de l'établissement et d'un projet d'établissement. Durant l'année 2012, un diagnostic détaillé des actions que l'établissement doit conduire en application de son contrat d'objectifs ainsi que de la charte a été dressé à l'issue de plusieurs réunions du personnel puis de travaux en groupe sur des sujets thématiques (missions de police, porter à connaissance, patrimoine culturel et paysages, sensibilisation, thématiques nouvelles) ou organisationnels (polyvalence/expertise, répartition territoriale). Ces réunions ont également permis d'aborder pour chaque mission le niveau d'implication de l'établissement qui devrait être selon les cas « moteur », « partenaire » ou « facilitateur ». Elles ont en parallèle alimenté les réflexions du comité de direction sur les priorités de mise en œuvre de la charte.

En synthèse de ces travaux, six principes d'organisation (rappelés en PJ) et six principes de fonctionnement ont été formulés et leurs conséquences pratiques ont été mises en évidence (présentation en a été faite à la réunion du Bureau du 31 mai 2013). Ce résultat a été présenté à l'ensemble du personnel à l'occasion des vœux début 2013.

De février à juin 2013, des échanges bilatéraux entre la direction et les unités de travail (services et secteurs) ont permis de progresser dans la définition des métiers qui seront exercés au sein du Parc, et sur la répartition des moyens et types d'intervention sur le territoire. Ces productions ont été des éléments clefs pour définir 3 macro-organigrammes pour le siège et 4 pour le terrain, qui ont été présentés au Comité technique (CT) de l'établissement lors de sa réunion du 20 juin.

Suite à ce CT, un groupe de travail représentatif des différents métiers exercés au Parc a été mis en place et s'est réuni deux fois au cours de l'été. Des scénarios d'organigrammes détaillés ont ainsi pu être formulés. Après des discussions en CODIR élargi le 3 septembre et en Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) le 10 septembre, la direction a retenu un scénario complet (siège + terrain) qu'elle a présenté au CT du 27 septembre. Ce comité a exprimé un avis défavorable sur le projet, tout en affichant sa conscience des contraintes de moyens imposées à l'établissement et en demandant que soient précisés certains points pour mieux répondre aux inquiétudes du personnel :

- élaboration de fiches métier pour les postes nouveaux ou amenés à connaître de forts changements,
- engagement à ne pas procéder à des mobilités géographiques ou des changements de poste forcés, notamment pour les postes devant être supprimés à terme,
- affichage des modalités de communication interne et détail des mesures d'accompagnement au changement (formations, cellule d'écoute...).

Ces éléments ont été intégrés au projet, toutefois le CT a maintenu son avis défavorable lors de sa séance du 23 octobre.

Dans l'entre-temps, le projet a été présenté au Bureau pour échanges préparatoires au Conseil d'administration celui-ci étant désormais saisi pour avis. Le Bureau a émis un avis favorable sur le projet et a invité l'établissement à le mettre en œuvre dès que possible.

Malgré les restrictions de moyens annoncées dans la notification du budget 2014 le 22 octobre, l'organigramme cible est présenté au Conseil d'administration sans modification. En effet, d'une part la proposition continue à représenter aux yeux de la direction la solution adaptée pour conduire les missions confiées au parc, et notamment la mise en œuvre de la charte, et d'autre part, la proposition reste réaliste au regard des ajustements qui seront possibles entre le modèle et la situation réelle (temps partiels ou postes assurés sur financements extérieurs non prévus dans la proposition, mais existants dans la réalité).

Enfin, ces contraintes ne font que renforcer la pertinence des mesures proposées pour améliorer le fonctionnement de l'établissement, dans une recherche de plus d'efficacité, et d'une meilleure lisibilité de l'action, tant pour les personnels que pour les partenaires du Parc.

Toutefois, les efforts soutenus demandés à l'établissement en 2014 tant sur les crédits que sur les emplois impliquent une mise en œuvre plus progressive des modifications. Celles-ci seront amorcées par la mise en place des éléments déterminants du renforcement du lien entre le Parc et le territoire (cellule stratégie territoriale, basculement de l'organisation en secteurs vers les services territoriaux dans certaines vallées – voir ci-après).

2. Contenu du projet d'organisation cible

L'organisation retenue par la direction est structurée de la manière suivante (voir PJ) :

- un siège, rassemblant 36 ETP, constitué d'une direction confortée par une cellule « stratégie territoriale », un secrétariat général, une cellule « systèmes d'information et ressources », un service « connaissance et gestion du patrimoine naturel » et un service « sensibilisation et valorisation du territoire ».
- 5 services territoriaux, rassemblant 45,5 ETP : Roya-Bevera, Vésubie, Tinée, Haut-Var, Ubaye-Verdon (avec deux antennes : Ubaye et Haut-Verdon).

Cet organigramme a été construit pour répondre aux éléments de diagnostic rassemblés au cours des deux ans de travaux participatifs. Certaines attentes fortes sont ainsi satisfaites :

* **Direction** : elle intègre une cellule « stratégie territoriale » qui lui permet de se placer dans une position de pilotage direct sur plusieurs points stratégiques de l'action du Parc :

- la mise en œuvre de la charte, qui constitue un élément déterminant du lien entre le siège et les unités territoriales, chargées pour une large part de sa mise en œuvre et en première ligne pour l'animation des conventions d'application ;
- les missions régaliennes liées à la police et aux avis sur plans et projets qui revêtent à la fois une importance en terme d'atteinte des objectifs de protection et régulièrement aussi une dimension politique et de relationnel avec le territoire ;
- la recherche de financements externes, cruciale pour le maintien d'une capacité d'intervention et d'innovation du Parc, qui est ainsi en position transversale, au service de toutes les unités opérationnelles ;
- les actions transfrontalières et internationales, notamment le pilotage du GECT et le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

* **Secrétariat général** : sa structuration récemment revue en trois pôles est confirmée ; il assume des fonctions stratégiques et de soutien à l'ensemble des unités opérationnelles.

* **Cellule systèmes d'information et ressources** : dans une logique de « rattrapage » des besoins accumulés, elle est étoffée par rapport à l'existant pour répondre à la nécessité d'organiser et de rendre accessible l'ensemble des données collectées par le PNM, et leur mobilisation à des fins opérationnelles. Elle intègre la gestion de l'ensemble des ressources, y compris la médiathèque (photos, vidéos, ...) et la gestion des données de l'observatoire du paysage.

* **Service connaissance et gestion du patrimoine naturel** : il conserve le lien entre acquisition de la connaissance sur les espèces et les milieux naturels et sa mobilisation au service de la gestion. Il regroupe les actions sur l'ensemble des milieux constituant le territoire du parc

national et s'investit dans des partenariats avec les gestionnaires et usagers des espaces naturels.

* **Service sensibilisation et valorisation du territoire** : il reprend la proposition du groupe de travail de considérer les liens forts entre actions pédagogiques, animation du territoire, accueil du public, actions sur l'écotourisme, les sports de nature et les autres activités économiques durables. Il est centré sur le « patrimoine humain » du parc, en intégrant également la culture et positionne volontairement cette thématique du côté de l'action territoriale.

* **Services territoriaux** : ils portent l'ensemble des thématiques d'intervention du Parc sur le territoire, à travers la mobilisation de tous leurs membres. Le chef de service, cadre A ou B+, est clairement le référent territorial pour l'interne comme vis-à-vis des acteurs institutionnels, économiques, associatifs ou autres. Il est spécialisé dans le développement local, et pilote l'élaboration des conventions d'application de la charte avec les communes, en lien avec la cellule stratégie territoriale. Il accompagne la réalisation de projets locaux, à la manière dont le font actuellement les chargés de développement local.

Le découpage des services territoriaux suit une logique valléenne et prend en compte les contraintes géographiques en les intégrant dans la dotation en moyens de chaque service.

Le pilotage des équipes mobilise en premier lieu le chef de ST mais est complété par un rôle important de son adjoint notamment sur les missions plus « traditionnelles » des Parcs nationaux. Les gardes-moniteurs conservent leur polyvalence, celle-ci se renforce progressivement sur les projets d'accompagnement au développement local.

3. Affectation des moyens par thème : stratégie de l'établissement

La réflexion sur une organisation nouvelle nécessite de convenir du temps à consacrer sur les différentes thématiques portées par le Parc. Ce travail stratégique a été conduit en s'appuyant sur le découpage thématique proposé pour la note « finalités des parcs nationaux » élaborée en inter-parcs et en cours de validation par la Tutelle. Cette note devrait servir de support pour construire la future génération de contrats d'objectifs, aussi il a paru pertinent de s'appuyer sur la nomenclature des activités qu'elle propose plutôt que sur celui du contrat d'objectifs en cours. Les objectifs assignés aux parcs nationaux dans cette note sont les suivants :

- 1) protéger et restaurer : pour refléter les métiers exercés nous proposons de couvrir cet objectif sur deux domaines d'activité : surveillance¹ et gestion des milieux²;
- 2) développer la connaissance ;
- 3) promouvoir un développement durable³;
- 4) faire connaître le patrimoine et accueillir ;
- 5) contribuer aux politiques nationales et internationales ;
- 6) assurer la gestion humaine, logistique et financière de l'établissement (non évoqué dans la note stratégique mais domaine qu'il convient d'ajouter).

1 Actions de surveillance et police sur le terrain, gestion des polices administrative et judiciaire, évaluation environnementale

2 Maintien de milieux en libre évolution, encadrement et/ou accompagnement des activités humaines pour limiter leurs impacts négatifs et renforcer leurs effets positifs, entretien ou restauration des habitats naturels, de la faune et de la flore, des fonctionnalités écologiques et de la dynamique des écosystèmes ; conservation, valorisation et transmission des patrimoines culturels (matériels et immatériels) et paysagers

3 Pour l'essentiel, mise en œuvre des conventions d'application de la charte, appui aux projet de développement durable et local

Le tableau ci-après permet de visualiser la répartition entre domaines d'activité proposée, et pour chacun de ces domaines la part portée par le siège et les unités territoriales. Les chiffres sont à considérer comme des ordres de grandeur, car les fiches de poste ne sont pas encore rédigées et ainsi la répartition fine du temps de travail n'est pas encore fixée, ce qui ne permet à ce stade que des estimations.

Domaine d'activité	Total PNM	Part Siège	Part ST
Surveillance	12%	20%	80%
Protection et restauration des patrimoines	13%	35%	65%
Connaissance	15%	43%	57%
Promotion du développement durable	20%	36%	64%
Sensibilisation et accueil	18%	38%	62%
Contribution aux politiques nationales et internationales	4%	58%	42%
Management et soutien	18%	77%	23%

NB : 44% du personnel est affecté au siège

Concernant plus spécifiquement les chefs de ST, on peut noter que ceux-ci dédieront 50% de leur temps aux activités de développement local durable, 20 % au management de leur équipe, et le reste de manière équilibrée sur tous les autres domaines. Leurs adjoints auront également 15% de leur temps sur le management, et 50% sur le triptyque surveillance – connaissance – gestion des milieux/espèces. Pour les gardes-moniteurs, la répartition du temps est équilibrée (autour de 20%) sur surveillance, acquisition de connaissances, restauration et gestion des milieux et espèces, développement local, sensibilisation/pédagogie.

4. Suite de la démarche

L'intention est que cette nouvelle organisation de l'établissement soit mise en place de manière progressive. Aussi, seules les modifications faisables sans mobilité géographique et sans changement notable des fiches de poste des agents concernés, ou pleinement acceptées par eux, seront réalisées dès 2014. Les autres modifications se feront « au fil de l'eau », au gré des départs et arrivées (mutations, fins de contrats, départ en retraite...).

Une étape clef sera la validation du projet par le Conseil d'administration. Une fois l'avis du Conseil donné, l'établissement s'attachera à détailler et à mettre en œuvre le projet :

- élaboration des fiches de poste nouvelles ou modifiées ;
- identification du "chemin d'évolution" de l'organigramme prévisible sur 2 ou 3 ans (évolution des postes en fonction des départs prévisibles ou connus, et des efforts imposés à l'établissement pour la réduction des effectifs qui seront annoncés par le MEDDE) ;
- communication interne et externe sur l'évolution de l'organisation ;
- mise en œuvre des nouvelles modalités de fonctionnement (programmation, définition et déclinaison des stratégies de l'établissement, organisation du travail entre les services du siège et des unités territoriales);
- mise en place du dispositif d'accompagnement au changement : constitution d'une cellule d'écoute (cellule composée de l'assistante sociale, d'une personne ressource RH, du conseiller

de prévention, chargée d'écouter et de remonter les difficultés ou interrogations des agents), lien avec les conseillers mobilité carrière du CVRH (proposition de bilan de compétence), mesures d'accompagnement dans le cadre d'une modification du poste (formation individuelle, compagnonnage), le cas échéant, mesures d'accompagnement pour une mobilité vers une autre structure.

Les prochaines étapes continueront à s'appuyer sur des groupes de travail issus du CT, et sur la consultation des instances de dialogue social du PNM, ainsi que du Bureau et du Conseil d'administration en tant que de besoin. Les résultats de l'exercice seront intégrés au rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2013, remis au MEDDE.

PJ :

- projet d'organigramme cible (siège + services territoriaux) et évaluation par rapport aux 6 principes d'organisation retenus
- organigramme 2013 (pour mémoire)

FB

AB



- Direction** 7 ETP
- Directeur
 - Directeur adjoint
 - 2 assistantes (secrétariat CA, CESC, assistance police assistance conventions charte)

Siège

Total : 36 ETP

- Cellule stratégie territoriale**
- Ch. mission animation/évaluation charte, coordination CESC, marque
 - Ch. mission ingénierie financière, GECT
 - Ch. mission évaluation environnementale, polices admin. et judiciaire

8 ETP

Secrétariat général
SG
Assistante (0,2)

<p>Pôle RH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable • Assistante RH, formation (0,8) 	<p>Pôle financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable • Assistant gestion financière, comptabilité • Assistant subventions conventions, GECT 	<p>Pôle logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable logistique, éco-responsabilité, matériels, hygiène et sécurité • Resp. immobilier
---	---	--

4 ETP

- Cellule SI et ressources**
- * Responsable cellule
 - * Géomaticien
 - * Gestionnaire base de données et centre de ressources (photothèque..)
 - * Gestionnaire informatique, téléphonique

- Service connaissance et gestion du patrimoine naturel** 8 ETP
- Chef de service
 - Assistante – Secrétaire du CS
 - Ch. mission agro-pastoralisme (CESC)
 - Ch. mission loup, chasse, sp.cynégétiques, grande faune
 - Technicien protocoles faune, habitats
 - Ch. mission forêts, milieux aquatiques (CESC)
 - Ch. mission relations recherche, programmes européens
 - Technicien flore, habitats

- Service sensibilisation et valorisation du territoire** 9 ETP
- Chef de service
 - Assistante, accueil siège
 - Ch. mission pédagogie (CESC)
 - Animatrices pédagogie (MDP)
 - Ch. mission communication, édition, régie
 - Ch. mission culture (CESC)
 - Technicien sentiers, signalétique, infrastructures d'accueil
 - Ch. mission tourisme, sports de nature, accessibilité (CESC)
 - Ch. mission web, infographie

FR

AB

Services territoriaux

Total : 45,5 ETP

ST Roya – Bevera

- Chef d'UT
- Technicien adjoint chef UT
- Technicien Merveilles
- 5 gardes-moniteurs
- Assistante – Accueil maison de parc

ST Vésubie

- Chef d'UT
- Technicien adjoint chef UT
- 4 gardes-moniteurs
- Assistante – Accueil maison de parc

ST Tinée

- Chef d'UT
- Technicien adjoint chef UT
- 7 gardes-moniteurs
- Assistante – Accueil maison de parc

ST Haut-Var

- Chef d'UT
- Technicien adjoint chef UT
- 4 gardes-moniteurs
- Animation - accueil maison de parc (3 x 0,35 ETP)

ST Ubaye – Verdon

Chef d'UT, délégué 04
Technicien animation territoriale, partenariats gestion des milieux
0,5 assistante UT

Antenne Verdon

- Technicien adjoint chef UT
- 3 gardes-moniteurs
- 0,5 assistante

Antenne Ubaye

- Technicien adjoint chef UT
- 4 gardes-moniteurs
- 0,5 assistante – accueil maison de parc

<p>1. Faire face aux évolutions futures</p>	<p>Optimisation des moyens de l'établissement, adaptation possible à des évolutions de l'organisation inter-parc, affirmation du caractère stratégique de la charte (siège et ST). Sa mise en œuvre peut être progressive. Le scénario épuisé, ou presque le plafond d'emplois disponible en 2014 et devrait être modifié si des baisses supplémentaires étaient imposées (mais quel scénario pourrait résister à une baisse sous un seuil critique ?).</p>	
<p>2. Proximité au territoire</p>	<p>Le scénario est économe en moyens affectés au siège. Bien que différent de l'existant, il est lisible de l'extérieur, notamment sur le terrain où le ST est en charge de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du PNM à son échelle. La répartition du temps de travail entre missions répond aux attentes des élus des communes adhérentes.</p>	
<p>3. Siège stratégique de pilotage/ Equipes de terrain opérationnelles</p>	<p>Le rôle stratégique de la direction est affirmé et doté de moyens. Le pilotage stratégique des ST s'en trouve renforcé. Les services du siège comportent des référents pour toutes les missions du Parc. Le nombre de services est réduit, c'est un facteur de coordination facilitée et de lisibilité interne comme externe. Les équipes de terrain sont multidisciplinaires et tournées vers l'action.</p>	
<p>4. Légitimité du Parc</p>	<p>Les missions traditionnelles du Parc sont préservées, la mission régaliennne est réaffirmée au niveau de la direction. La gestion des milieux est traitée sur un mode homogène. La stratégie sur la culture est tournée vers l'action et le partenariat. Un équilibre est affiché et assumé à tous les niveaux (direction, services siège et terrain), entre les missions de protection et de développement.</p>	
<p>5. Continuité géographique de l'action</p>	<p>Tous les services portent des actions à la fois sur le cœur et sur l'aire d'adhésion. Le pilotage de la charte par la direction, avec une vision transversale, garantit l'absence de scission entre la prise en compte des objectifs pour le cœur et les orientations pour l'AA.</p>	
<p>6. Cohérence des moyens humains / mode d'intervention</p>	<p>La répartition entre polyvalence et technicité est équilibrée, notamment dans les ST où les agents ne sont pas spécialisés mais peuvent jouer un rôle de référent. Les profils envisagés pour le siège répondent au rôle de pilotage qu'il assume, et à une nécessaire vision transversale.</p>	



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 22-2013

Mise en œuvre des conventions d'application de la Charte

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la résolution 13-2013 du 5 juillet 2013 approuvant les orientations stratégiques de l'établissement pour la mise en œuvre de la charte,

Vu le rapport du Directeur,

Sur proposition du Président :

Article 1 : Approuve le cadre général proposé pour l'élaboration des conventions d'application ;

Article 2 : Délègue au Bureau du Conseil d'administration la validation de ces conventions à passer avec les communes et donne mandat au Président et au Directeur pour les signer, à charge pour eux d'en informer le Bureau et le Conseil d'administration.

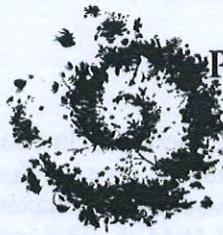
A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013
Résolution n° 23-2013

Adhésion de la commune de Barcelonnette

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la résolution 13-2013 approuvant les orientations stratégiques de l'établissement pour la mise en œuvre de la charte,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Barcelonnette en date du 14 novembre 2013, sollicitant l'adhésion au parc et approuvant la charte du Parc national du Mercantour ;

Vu le dossier de candidature et la lettre de demande de la commune de Barcelonnette en date du 15 novembre 2013,

Vu le rapport du Directeur,

Le Maire de Barcelonnette entendu,

Sur proposition du Président :

Article 1 : Approuve l'extension de l'aire optimale d'adhésion du parc national du Mercantour au territoire de la commune de Barcelonnette ;

Article 2 : Donne un avis favorable pour engager la procédure d'extension du périmètre du parc et de modification de la charte permettant à la commune de Barcelonnette de devenir une commune du parc national du Mercantour, conformément à l'article R 331-15 du Code de l'environnement ;

Article 3 : Prend acte de la proposition de carte des vocations à annexer à la charte du parc national du Mercantour sur le territoire de la commune de Barcelonnette ;

Article 4 : Demande au Directeur de se rapprocher de la commune de Barcelonnette pour la conduite de cette procédure et notamment pour finaliser le dossier d'enquête publique incluant en particulier l'extension à Barcelonnette de la carte des vocations annexée à la charte du parc national du Mercantour approuvée par le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2013.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour



Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour.



Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

**Séance du 29 novembre 2013
Résolution n° 24-2013**

Stratégie d'acquisition des connaissances du patrimoine naturel

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la résolution 13-2013 approuvant les orientations stratégiques de l'établissement pour la mise en œuvre de la charte,

Vu le contrat d'objectifs de l'établissement pour la période 2012-2014,

Vu le rapport du Directeur et la proposition de stratégie d'acquisition des connaissances du patrimoine naturel,

Sur proposition du Président :

Approuve la stratégie d'acquisition et de valorisation des connaissances du patrimoine naturel de l'établissement public du Parc national du Mercantour.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013
Résolution n° 25-2013

Stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la résolution 13-2013 approuvant les orientations stratégiques de l'établissement pour la mise en œuvre de la charte,

Vu le contrat d'objectifs de l'établissement pour la période 2012-2014,

Vu le rapport du Directeur et la proposition de stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable,

Sur proposition du Président :

Approuve la stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable de l'établissement public du Parc national du Mercantour.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 26-2013

Approbation protocole d'intention transfrontalier pour la bassin hydrographique du fleuve Roya et de ses affluents

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu le projet de protocole d'intention transfrontalier pour le bassin hydrographique du fleuve Roya et ses affluents,

Vu le rapport du Directeur,

Sur proposition du Président :

Article 1er : Approuve le projet d'intention transfrontalier pour le bassin hydrographique du fleuve Roya et de ses affluents présenté aux membres.

Article 2 : Les éventuels engagements ultérieurs de l'établissement public tiendront compte de la nature et de la localisation des actions et se limiteront au territoire des communes ayant adhéré à la charte du parc national du Mercantour ;

Article 3 : Donne mandat au directeur pour signer ce protocole.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS



Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2013

Résolution n° 27-2013

Désignation à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 122-19, R 331-1 à R. 331-17, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le code de l'Environnement et notamment son article R 212-30 relatif à la composition des commissions locales de l'eau,

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement,

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la demande en date du 3 septembre 2013 de la Direction départementale des territoires des Alpes de Haute Provence,

Vu le rapport du Directeur,

Sur proposition du Président :

Désigne le Directeur ou son représentant pour siéger comme représentant du Parc National du Mercantour à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon.

A Sospel, le 29 novembre 2013

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS